

Aliénation de 2 lots de la copropriété «Espace Industriel de Palente» 4 Chemin de Palente à la Société HEDI

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1999, pour faire face à son expansion, la Société ASEMAT spécialisée en tampographie, marquage à chaud et sérigraphie, a loué à la Ville de Besançon deux lots (n° 360 et 833) compris dans la copropriété «Espace Industriel de Palente» sise 4 chemin de Palente pour une durée d'un an, et avait manifesté le désir d'acheter ces lots. Cette Société est locataire de la Société HEDI déjà propriétaire dans ce même bâtiment de locaux contigus.

Les locaux, d'une surface 86,33 m² sont des entrepôts bruts (sans aménagement intérieur, chauffage, électricité, sanitaire).

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de céder à la Société HEDI (gérant : M. CHAMPENOIX) ces deux lots de copropriété au prix de 100 000 F. Cette somme correspond au prix fixé par le Service des Domaines soit 94 000 F plus les frais de géomètre.

La recette de 100 000 F sera encaissée au chapitre 92.824.775.00501.30100.

Cet immeuble est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT- B07202.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'aliénation de ces deux lots de copropriété,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.